

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre de Conseillers

En exercice :	19
Présents :	16
Absente excusée :	1
Absents :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, DUPONT, DURAND, FONMARTY, GRANEREAU, GUÉ, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, SPERANZINI, UGOLINI.

Absente excusée : MM. CURELY.

- Mme CURELY a donné pouvoir à Mme ALFONSO-CHARIOL

Absents non excusés : MM. ALLAIRE, BUTON.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2024.01.04

Objet : DETR 2024 – Rénovation Maison des associations

Madame la Maire rappelle le projet de rénovation de la maison des associations.

Elle explique qu'elle a fait chiffrer ce projet et qu'afin de le financer, il est possible de solliciter des services de l'État une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, au titre de l'exercice 2024.

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANTS HT
Sol	17 950,00 €
Radiateurs	1 729,17 €
Portes fenêtres et chassis fixes	10 280,00 €
Menuiseries bois	10 052,56 €
TOTAL	40 011,72 €

RECETTES	MONTANTS HT
DETR 35 %	14 004,10 €
Autres subv / Autofinancement	26 007,62 €
TOTAL	40 011,72 €

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d'accepter le plan de financement prévisionnel précité et l'autoriser à demander la subvention DETR 2024 prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le plan de financement prévisionnel,
- AUTORISE Madame la Maire à présenter une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, pour copie conforme,
Le 06 février 2024,
Agnès ALFONSO-CHARIOL
Maire de Sainte-Terre